

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 janvier 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-05**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 janvier 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation des comptes rendus des conseils d'administration des 3 et 14 décembre 2020.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2020 ;
- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2020

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	1
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

- Compte-rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2020

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièces jointes :

- comptes rendus des 3 et 14 décembre 2020.

Fait à Tours, le 21 janvier 2021.

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 JAN. 2021
Transmise au Recteur le : 22 JAN. 2021

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 03 décembre 2020**

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN ; Mme Fabienne TOUPIN.

M. Pascal CHAREILLE ; M. Jean FABBRI ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMIDT ; M. Hovig TER MINASSIAN ;

Mme Gwenaelle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;

M. Achille CASSIOT ; M. Kevin DUBOIS ; Mme Nina GROULT ; Mme Audrey LANDRIEVE ; M. Jude Nestor MANDZEKELE BOKENGA ; M. Pierre-Antoine TORQUET ;

M. Jean-Patrick GILLE ;

Mme Catherine BEAUMONT ;

Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration

M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG

Mme Colombine MADELAINE à M. Jean FABBRI

Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU

Mme Anne BESNIER à Mme Catherine BEAUMONT

Mme Maud LE FLOCH à M. Arnaud GIACOMETTI

M. Frédéric DE NADAI à Mme Barkaroum REAILI

M. Alain DAYAN à M. Benoit WOLF

M. Jean-Patrick GILLE à M. Benoit WOLF

Participaient à titre consultatif

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Thomas THUILLIER, Représentant du Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Sciences pharmaceutiques ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Informations générales

M. le Président rend compte aux membres du conseil des trois premiers jours de son mandat. Il indique à ce titre que la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours a accepté de reporter le vote du budget initial 2021 à mi-janvier, le temps d'élire une équipe complète de vice-présidents, de constituer la commission des moyens et de prendre connaissance des différents dossiers. En revanche, la campagne d'emploi des postes d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS vacants doit nécessairement être approuvée avant la fin de l'année 2020. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 14 décembre 2020.

M. Benoit WOLF, agissant au nom de la liste Autrement 2020, souhaite faire un bilan de cette séquence électorale.

Le contexte de l'organisation de la présentation des deux candidatures ne permettait pas de revenir sur le déroulement de cette longue période électorale, aussi, les élus du

Collectif Autrement 2020, ont souhaité replacer quelques éléments du scrutin du 15 octobre comme sur celui qui a amené à l'élection du nouveau Président de l'Université.

Au lendemain des résultats électoraux du 15 octobre, au-delà de la simple projection en sièges, un constat s'imposait : notre communauté universitaire était divisée et fracturée par quatre années d'une présidence qui a certes porté des projets innovants en matière pédagogique et scientifique, soutenu une démarche autour de la citoyenneté étudiante, mis en place une nouvelle dynamique en matière patrimoniale comme en matière de développement durable mais qui a oublié qu'une telle politique nécessitait du dialogue et de la concertation, de la démocratie en un mot.

Cette politique a laissé aussi sur le bord du chemin une part importante des étudiants en décrochage, laissant les équipes pédagogiques sans moyen pour accompagner l'évolution des effectifs étudiants, refusant les débats de fond autour des questions d'orientation et de soutien aux étudiants en difficulté.

Depuis plusieurs semaines maintenant, des débats fructueux et des échanges riches ont alimenté les réunions virtuelles des différents collectifs avec cette volonté de construire l'Université de Demain.

De nombreux personnels ont participé aux diverses aventures collectives et ce malgré la situation sanitaire, grâce notamment aux outils déployés par les équipes de la DSI, de la DPNM ou du CAPE trop souvent décriées voire portées au pilori, ils ont été aussi un soutien au bon fonctionnement de notre démocratie universitaire.

Les interventions de deux candidat.e.s au conseil d'administration du 30 novembre ont montré cette volonté de rassembler notre communauté universitaire. Le respect dans les échanges comme des projets partagés sont le gage d'une démocratie universitaire apaisée et plurielle.

C'est dans ce contexte qu'Arnaud Giacometti a été élu. Cette volonté de dialogue et de la recherche du consensus dans la délibération collective est portée par le collectif Autrement. Les chantiers à venir dans un environnement législatif extrêmement délétère (LRU, CNU, budget) nécessiteront aux instances du dialogue social et de construire collectivement les réponses aux nombreuses attentes des personnels.

Cela passe en premier lieu par la construction d'une équipe plurielle dans ses origines professionnelles, académiques et scientifiques. C'est toujours un exercice compliqué mais cela reste une exigence pour notre communauté universitaire.

2. Election des vices-président.e.s de l'université

L'article 12 des statuts de l'université confie aux membres du Conseil d'administration le soin d'élire les membres du bureau, sur proposition du Président. Ce bureau est composé *a minima* de trois vice-présidents choisis parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en poste à l'université :

- Un.e vice-président.e chargé.e des moyens ;
- Un.e vice-président.e chargé.e de la recherche et de la valorisation ;
- Un.e vice-président.e chargé.e de la formation initiale et tout au long de la vie.

Au-delà de ces trois vice-présidences, d'autres vice-présidents peuvent être élus par le Conseil d'administration parmi les différents membres de la communauté universitaire, notamment des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) ou encore des étudiants.

M. le Président indique que la liste proposée aujourd'hui est incomplète. En effet, le faible délai entre l'élection du Président (30 novembre 2020) et l'élection des vice-présidents (3 décembre 2020) n'a pas permis de finaliser l'équipe présidentielle. Dans un souci d'ouverture, il souhaite proposer une ou plusieurs vice-présidences à des personnes relevant des listes « Portons tous les talents » et « Alternative ». Des échanges sont en cours afin de permettre une finalisation de l'équipe présidentielle.

M. Philippe ROINGEARD, agissant au nom de la liste « Portons tous les talents », regrette que la liste de vice-présidents soumise aujourd'hui aux membres du conseil ait été transmise aussi tardivement, empêchant toute étude approfondie de chaque candidature.

Mme Barkaroum REAILI abonde également en ce sens, en précisant que, en sa qualité de personnalité extérieure, elle ne connaît aucune des personnes proposées par le Président.

M. Jean FABBRI indique que l'ordre du jour arrêté pour le conseil d'administration du 30 novembre 2020 ne permettait l'élection des vice-présidents.

Après avoir présenté l'équipe de vice-présidents qu'il soumet aux membres du conseil, M. le Président propose à chaque candidat de venir se présenter. Mmes Selma JOSSO et Colombine MADELAINE étant indisponibles, M. le Président s'est chargé de les présenter brièvement.

À l'issue des différentes présentations, M. le Président propose aux membres du conseil de soumettre aux voix chaque candidature, selon un scrutin uninominal à caractère secret. Il rappelle à ce titre que, conformément à l'article 12 des statuts, les vice-présidents sont élus à la majorité simple des membres (présents, représentés, absents).

Chaque candidat ayant obtenu la majorité simple, le conseil d'administration approuve l'élection des 11 vices-président.e.s suivants par la délibération n°2020-72 :

- Mme Christine GEORGELIN : Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) :
- Mme Florence ALAZARD : Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations
- Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU : Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes
- M. Florent MALRIEU : Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- M. Christophe DOS SANTOS : Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- Mme Marion AMALRIC : Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture
- M. Nicolas OPPENCHAIM : Vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s
- Mme Audrey LANDRIEVE : Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté
- Mme Emmanuelle HUVER : Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS)
- Mme Selma JOSSO : Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile
- Mme Colombine MADELAINE : Vice-présidente en charge des relations internationales

3. Questions diverses

M. Emmanuel NÉRON, membre du Conseil d'administration et Directeur de l'École Polytechnique Universitaire de Tours, et M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR DESS, attirent l'attention du Président quant à la présence de gens du voyage sur le site Portalis. Suite à de multiples heurts, leur présence est de nature à porter atteinte à l'ordre public et, en particulier, la sécurité publique. Les personnels et les étudiants, dont certains ont des examens au cours du mois de décembre, sont légitimement inquiets.

M. le Président indique que l'université a échangé à plusieurs reprises avec la ville de Tours, la Métropole et la Préfecture afin de résoudre ce problème. Il va essayer de poursuivre cette quête de solution amiable. En l'absence de départ des caravanes d'ici le lundi 7 décembre 2020, M. le Président s'engage à saisir le juge des référés du Tribunal administratif d'Orléans afin qu'il soit ordonné leur expulsion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 8 janvier 2021.

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 14 décembre 2020

Amphithéâtre Beaumont – Site universitaire du Plat d'Étain

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN.

M. Pascal CHAREILLE ; M. Jean FABBRI ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER MINASSIAN ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;

M. Achille CASSIOT ; M. Kevin DUBOIS ; Mme Audrey LANDRIEVE ; M. Jude Nestor MANDZEKELE BOKENGA ;

Mme Anne BESNIER ; M. Jean-Patrick GILLE ;

Mme Catherine BEAUMONT ;

M. Frédéric DE NADAI ; M. Alain DAYAN ; Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration

Mme Fabienne TOUPIN à M. Jean FABBRI

M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG

Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à M. Jean FABBRI

Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU

Mme Nina GROULT à M. Kevin DUBOIS

Mme Maud LE FLOCH à M. Arnaud GIACOMETTI

Participaient à titre consultatif

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ;
Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Audrey LANDRIEVE, Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ;
Mme Selma JOSSO, Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Thomas THUILLIER, Représentant du Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR de Médecine ;
M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI ;

M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 NOVEMBRE 2020

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 9 novembre 2020.

M. Jean FABBRI attire l'attention du Président de l'université sur le fait qu'aucune délibération n'est intervenue à ce jour afin d'exonérer partiellement les étudiants internationaux individuels hors Union européenne de leurs frais d'inscription. Or, une délibération annuelle de l'établissement est nécessaire pour permettre une telle exonération. Ce sujet a été différé par deux fois par l'ancien Président de l'université, M. Philippe VENDRIX.

M. le Président précise que, au regard de l'urgence, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration du 4 janvier 2021. Ce conseil d'administration sera également dédié à la constitution de la commission des moyens afin de permettre l'examen du budget initial 2021.

M. Jean FABBRI, agissant au nom de la liste « L'université ensemble », propose de revoir le contenu des comptes-rendus du conseil d'administration. Celui-ci a évolué au fil des années. Sous le mandat du Président de l'université M. Loïc VAILLANT, les comptes-rendus étaient préparés par le Directeur général des services adjoint. Ils faisaient état de façon synthétique des interventions des différents membres du conseil d'administration. Ensuite, sous le mandat du Président de l'université M. Philippe VENDRIX, les comptes-rendus se sont transformés en un simple relevé de décisions et une synthèse des interventions du Président. Il appartient aux intervenants qui le souhaitent de contacter la Direction des affaires juridiques et du patrimoine afin que leurs propos soient consignés.

Dans un souci de transparence de l'information, il est souhaitable que les comptes-rendus soient plus exhaustifs et mentionnent de façon synthétique les interventions de chacun. Par ailleurs, il pourrait être intéressant, toujours dans un souci de transparence, de les transmettre à tous les membres de la communauté universitaire.

M. le Président soutient les propos de M. Jean FABBRI et estime que l'ensemble de la communauté universitaire doit être informé par le Président sur les grandes délibérations prises par le conseil d'administration.

M. Hovid TER MINASSIAN soutient également les propos de M. Jean FABBRI. Il propose également qu'un secrétaire de séance soit désigné systématiquement parmi les membres du conseil d'administration afin de compléter le compte-rendu rédigé par la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

M. le Président donne un avis positif à cette proposition et propose de désigner un secrétaire de séance pour le présent conseil d'administration. Après candidature, M. Pascal CHAREILLE est nommé secrétaire de séance.

M. le Président soumet le compte-rendu du conseil d'administration du 9 novembre 2020 aux voix. Il est approuvé par la délibération n°2020-73.

2. INFORMATIONS GENERALES

➤ Plan de relance

M. le Président informe le conseil d'administration que les demandes déposées par l'université dans le cadre du plan de relance, pour un montant de 11 M €, ont de fortes chances de recevoir des réponses plutôt positives. Les travaux devront être mis en œuvre rapidement, dans les deux prochaines années. Des travaux sont notamment prévus sur le site Grandmont.

➤ **Présence de gens du voyage sur le site Portalis**

Suite à l'interpellation de MM. Emmanuel NÉRON, élu au conseil d'administration et directeur de l'École Polytechnique Universitaire de Tours, et Julien BOURDOISEAU, directeur de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales, M. le Président indique que la communauté de gens du voyage a quitté le site Portalis sans expulsion par voie juridictionnelle. Cela a pu se faire grâce à l'aide de Mme la Préfète d'Indre-et-Loire et au concours de Tours Métropole Val de Loire, qui a assuré un nettoyage du site après leur départ. Plusieurs dommages ont été constatés et devront faire l'objet de réparations par l'université.

M. Emmanuel NÉRON, en qualité d'élu du conseil d'administration et de directeur de l'École Polytechnique Universitaire de Tours, tient à remercier les services qui sont intervenus sur ce sujet. Il souhaite que tous les acteurs concernés puissent se réunir prochainement afin d'éviter ce genre de problème à l'avenir.

➤ **Organisation d'un conseil d'administration extraordinaire le 4 janvier 2021**

M. le Président informe le conseil d'administration sur la nécessité d'organiser un conseil extraordinaire afin de finaliser la composition de la commission des moyens et de faire voter une exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux individuels hors Union européenne. La question des décharges et des primes des vice-présidents sera abordée lors du conseil d'administration du 18 janvier 2021. Il sera proposé au conseil d'administration de retenir la répartition suivante : $\frac{1}{4}$ des primes pour l'ancienne équipe, $\frac{3}{4}$ pour la nouvelle équipe présidentielle. Concernant les décharges, il sera proposé une décharge des anciens vice-présidents pour le premier semestre et une décharge de la nouvelle équipe présidentielle pour le second semestre.

Mme Christine GEORGELIN tient à rassurer le conseil d'administration et, plus largement, la communauté universitaire, sur le fait que tout va être mis en œuvre afin d'éviter que l'augmentation du nombre de vice-présidents entraîne une surcharge financière pour l'établissement.

➤ **Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) à l'issue d'une fonction de vice-président.e**

M. Benoît WOLF rappelle qu'il est de tradition de proposer aux collègues ayant exercé la fonction de vice-président pendant quatre ans un congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT). Est-ce que cela sera proposé aux vice-présidents qui se sont engagés à plein temps sur de telles fonctions ?

M. Hovig TER MINASSIAN indique qu'un bilan devrait être opéré sur ce dispositif. Par ailleurs, il considère qu'il est délicat de proposer directement un CRCT aux collègues concernés.

M. le Président précise que l'objectif n'est pas de proposer un CRCT aux personnes concernées mais plutôt d'accueillir avec bienveillance les demandes déposées par ces dernières.

➤ **Modification du calendrier institutionnel 2021 – Reprise janvier 2021**

Mme Christine GEORGELIN informe le conseil d'administration que le calendrier institutionnel va être modifié pour les mois de janvier et février 2021. Celui-ci fera très prochainement l'objet d'une communication.

En ce qui concerne la reprise de janvier 2021, M. le Président a décidé de maintenir le même fonctionnement qu'actuellement (cours en distanciel, sauf pour les travaux pratiques autorisés par Mme la Rectrice, télétravail pour tous les agents avec minimum une demi-journée sur site pour les personnels BIATSS) pour la semaine du 4 au 8 janvier 2021. Durant cette même semaine, la présidence travaillera sur un nouveau protocole à la lumière des dispositions règlementaires en vigueur et des recommandations du Ministère.

M. le Président souhaite pouvoir accueillir les publics les plus fragiles le plus tôt possible. Toutefois, cela doit se faire de façon réfléchi.

M. le Président indique avoir reçu une motion de l'UFR Lettres et Langues visant à permettre une reprise des enseignements en présentiel au même moment que les lycées et les étudiants inscrits en classes préparatoires, si la situation sanitaire le permet.

M. Jean FABBRI se félicite de la lecture de cette motion portée par une composante, preuve d'une vitalité des échanges au sein des composantes et au conseil d'administration.

Mme Christine GEORGELIN insiste sur le fait que, contrairement aux étudiants de classes préparatoires qui ont poursuivi le présentiel, éventuellement en comodal / hybride, les étudiants de l'université ont besoin d'un temps d'adaptation entre la décision de reprendre les enseignements en présentiel et la mise en œuvre effective de cette décision. Dans tous les cas, si la situation sanitaire permet une reprise des enseignements en présentiel, cela ne se fera qu'à demi jauge.

M. Benoît WOLF attire l'attention de l'équipe présidentielle sur le fait qu'une décision de reprise des enseignements et, plus largement, des activités en présentiel a d'importantes conséquences sur l'organisation administrative et pédagogique. Par conséquent, ce type de décision doit faire l'objet au préalable d'une discussion en CFVU et en CHSCT.

M. Pierre GABETTE indique qu'il est également nécessaire d'avoir un temps d'échange avec les services.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

3.1. Révision des statuts

Mme Colombine MADELAINE présente un projet de révision des statuts de l'université de Tours.

Une des propositions communes des collectifs l'Université Ensemble et Autrement, portant la candidature de M. Arnaud Giacometti à la présidence de l'université de Tours, est de modifier la présidence du conseil académique (CAC).

Une déconnexion des présidences de l'université et du conseil académique est en effet souhaitée pour instaurer une gouvernance pluraliste à la tête de l'université et aller à rebours de la présidentialisation excessive permise par le code de l'éducation.

Le CAC, organe regroupant les membres des commissions recherche et de la formation et de la vie étudiante a en effet un double rôle central :

- En formation plénière, il est un organe consultatif et délibératif force de proposition sur les orientations de la politique de l'Université
- Dans sa formation restreinte, il est compétent sur les questions relatives au recrutement et à la carrière des enseignants chercheurs.

L'article L. 712-4 du code de l'éducation laisse aux Universités le choix des modalités sur la désignation du président du CAC. Les statuts de l'Université de Tours prévoient actuellement une présidence du CAC par le président de l'université. D'autres universités ont opté pour une présidence du CAC par une autre personne que le président de l'Université (Université Rennes II, Université d'Orléans).

Les propositions de révision des statuts de l'université de Tours sont les suivantes :

- Le président du CAC devra être un professeur (PR) ou assimilé membre élu du CAC. Il est en effet préférable qu'il soit PR et non MCF pour présider la formation restreinte du CAC, y compris pour les questions relatives aux avancements de carrière des PR.
- Le président de l'Université pourra siéger à titre consultatif au sein du CAC mais ne sera pas autorisé à siéger en CAC restreint. Il apparaît en effet essentiel de supprimer toute intervention du président de l'Université dans l'évolution de carrière des enseignants chercheurs.
- Le président du CAC pourra siéger au conseil des directeurs de composantes (CDC) à titre consultatif.

- Modalités de désignation : Pour donner une pleine légitimité démocratique au président du CAC, ce dernier sera élu par le CAC, en son sein, à la majorité absolue sur proposition du président de l'Université. Si le candidat désigné n'est pas élu au terme de 3 tours organisés, l'élection sera reportée et le président devra proposer un nouveau candidat.
- Le président du CAC sera membre du bureau. Il est par ailleurs proposé d'inscrire dans les statuts que tous les vice-présidents statutaires et délégués en sont également membres (actuellement seuls les VP moyens, de la recherche et de la valorisation et de la formation initiale et tout au long de la vie en sont membres, v. art 12).

Il est proposé la rédaction suivante :

- **Article 24 :**
Le conseil académique, ainsi que sa formation restreinte aux enseignants-chercheurs, sont présidés par l'un de ses membres ayant le statut de professeur des universités ou assimilé.
Le président du conseil académique est proposé par le président de l'Université et est élu à la majorité absolue des membres du conseil académique.
Si, au terme de trois tours, le candidat n'a pu être élu, l'élection est reportée et le président de l'Université doit proposer un autre candidat.
- **Article 23, 2^e alinéa :**
Le président de l'Université siège à titre consultatif au sein du conseil académique. Il ne peut y siéger lorsque ce dernier siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.
- **Article 12 :**
Il est procédé, sur proposition du président, à l'élection, par le conseil d'administration, à la majorité simple, d'un bureau composé des vice-présidents délégués et d'au moins trois vice-présidents du conseil d'administration.
Les vice-présidents du conseil d'administration sont choisis parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en poste à l'Université. Ils sont respectivement chargés :
 - des moyens ;
 - de la recherche et de la valorisation ;
 - de la formation initiale et tout au long de la vie.Le président du conseil académique est membre de droit du bureau.
Les fonctions de vice-président, de vice-président délégué et de président du conseil académique de l'Université sont incompatibles avec celles de directeur de composante, ainsi qu'avec celles d'exécutif de tout établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel ou de l'une de ses composantes ou structures internes.

OU

Le bureau est composé des vice-présidents ainsi que du président du conseil académique.
Le conseil d'administration élit les vice-présidents à la majorité simple, sur proposition du président.
Les fonctions de vice-président et de président du conseil académique de l'Université sont incompatibles avec celles de directeur de composante, ainsi qu'avec celles d'exécutif de tout établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel ou de l'une de ses composantes ou structures internes.
Dans cette dernière version, les VP Recherche et Pédagogie ne seront plus cités dans les Statuts et ne seront donc plus « statutaires », sachant que la loi (Code de l'Education) ne cite de son côté que le vice-président étudiant, le président du conseil académique, les vice-présidents du CA et le vice-président en charge du numérique.

La proposition pourra être formulée par le président nouvellement élu ou par un tiers des membres du CA. Un CA exceptionnel pourra ensuite être convoqué à la demande du président de l'Université ou sur demande écrite du tiers des membres du conseil concerné

(article 17 des statuts) pour que la modification des statuts puisse être adoptée dès que possible.

Une fois les statuts modifiés et avant que le conseil académique puisse procéder à l'élection de son président, il faudra au préalable organiser des élections pour pourvoir les sièges vacants dans le collège des doctorants.

Mme Barkaroum REAILI s'interroge sur la possibilité de prévoir la parité au niveau de la présidence de l'Université et du CAC.

M. le Président considère que cela doit relever de la pratique et non figurer dans les statuts.

M. Philippe ROINGEARD trouve interpellant le fait que seules deux universités aient fait le choix d'une dissociation entre la présidence de l'université et celle du CAC.

M. le Président tente d'apporter quelques éléments de réponse en ce qui concerne l'université de Tours. Lorsque la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », a été adoptée, la dissociation de l'exécutif était source d'inquiétudes et d'inconnus pour la présidence de l'époque. Ce choix a donc été rejeté.

M. Jean FABBRI rappelle que cette dissociation de l'exécutif de l'université et du CAC s'inscrit dans une logique de pluralisme et de collégialité. Par ailleurs, il précise que le CAC restreint ne peut être présidé que par un professeur des universités élu au CAC.

M. le Président complète les propos de M. Jean FABBRI en affirmant que l'objectif de cette révision des statuts n'est pas simplement de séparer les deux présidences. Il s'agit avant tout de redonner un rôle plus important au CAC que celui qui lui a été attribué par le code de l'éducation. Le CAC doit jouer un véritable rôle de force de proposition, un rôle stratégique.

Mme Catherine BELZUNG se demande si un dispositif de prévention des conflits entre les deux exécutifs a été anticipé.

M. le Président explique que les compétences de ces deux exécutifs sont bien distinctes, permettant ainsi une prévention de tout conflit. Par ailleurs, bien qu'il souhaite que la présidence du CAC soit attribuée à une personne relevant d'une autre liste que l'Université Ensemble ou Autrement 2020, il rappelle que le candidat à la Présidence du CAC serait proposé par le Président. Là encore, ce mode de désignation est de nature à prévenir les risques de conflits.

M. Emmanuel NERON ne comprend pas les motivations profondes de ce projet de révision des statuts. Selon lui, le principal argument est de ne pas impacter les carrières des enseignants-chercheurs. Or, ce risque affiché par la présidence est inexistant. De plus, de nombreuses promotions se font en dehors du CAC, *via* le Conseil national des universités.

Par ailleurs, il considère que la dissociation de l'exécutif et la multiplication des vice-présidences n'impliquent pas nécessairement plus de collégialité. La collégialité passe avant tout par la création de commissions, de groupes de travail. Rien ne semble démontrer que l'université d'Orléans, qui a opéré cette dissociation, est moins présidentialisée que l'université de Tours.

Enfin, il trouve que le calendrier annoncé de révision des statuts est précipité. Une telle révision structurelle nécessite de la discussion au sein des instances, de la communauté universitaire et des entretiens avec les universités de Rennes II et d'Orléans afin d'avoir un bilan sur leur fonctionnement institutionnel.

M. le Président rappelle que l'augmentation du nombre de vice-présidences, principalement liée à la création de binômes, vise à diminuer la charge de travail des vice-présidents et leur permettre de poursuivre leurs enseignements et recherches. Une telle mesure permet ainsi d'encourager et d'attirer davantage de personnes à s'investir pour notre université.

Par ailleurs, il comprend tout à fait que le calendrier retenu puisse être vu comme étant trop serré. Toutefois, cette mesure constituait un engagement de campagne, qui a été débattu au cours des derniers mois.

M. Benoît WOLF rappelle que, depuis le 1^{er} juin 2015 – date de refonte des statuts –, il y a eu huit modifications statutaires, qui n'ont pas fait l'objet d'une véritable réflexion visant à

permettre une plus grande respiration démocratique. Cette réforme des statuts correspond à une vraie attente des personnels de retrouver plus de transparence et de collégialité dans le fonctionnement et les débats au sein de l'université. Il propose de modifier la réforme proposée en prévoyant la possibilité de confier la présidence du CAC à une autre personne qu'un professeur des universités (ex. : MCF, PRAG, PRCE). Il conviendrait alors de prévoir que, dans l'hypothèse où le président du CAC n'est pas un professeur des universités, un président en charge du CAC restreint devra être élu.

Au-delà de la modification de l'article 24 des statuts, il conviendrait de réviser également les annexes. Il pourrait être alors pertinent de réviser la commission des moyens en faisant en sorte que les Doyens puissent avoir un droit de vote. Une refonte de la commission des marchés est également nécessaire alors qu'elle fonctionnait jusqu'ici qu'avec la présence de deux vice-présidents (moyens et recherche). Il faut permettre aux élus de retrouver un rôle au sein de cette commission.

M. Philippe ROINGEARD trouve l'intervention de M. Benoît WOLF surréaliste. La mission de Président du CAC implique d'avoir une approche transversale de l'enseignement et de la recherche. Cette mission ne peut donc pas être confiée à un enseignant du secondaire.

Par ailleurs, il s'inquiète de l'organisation et de la répartition des missions entre les VP en charge de la formation, ceux en charge de la recherche et le Président du CAC.

Mme Barkaroum REAILI, qui est également enseignante dans le secondaire, ne voit pas en quoi un PRCE ou un PRAG ne serait pas en capacité d'avoir une approche transversale dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Mme Fabienne LABELLE insiste sur la nécessité de bien anticiper les difficultés liées à cette révision des statuts afin de les prévenir. Elle rappelle que chacun doit adhérer à ce projet de révision des statuts en cours de construction. Le calendrier retenu est à ce titre trop contraint et la proposition faite trop nébuleuse.

Pour répondre à cette problématique de temporalité, M. Alain DAYAN propose de créer une commission *ad hoc* chargée de donner d'ici trois mois ses conclusions. Cela permettra ainsi d'avoir une réflexion en profondeur.

De manière plus générale, M. Hovig TER MINASSIAN insiste sur la nécessité de ne pas se focaliser sur les seuls aspects négatifs. De nombreux aspects positifs découlent de cette réforme.

M. le Président rappelle que le projet de révision proposé est circonscrit à la seule dissociation de la présidence de l'université et celle du CAC. Par conséquent, elle peut se faire rapidement, d'autant qu'il s'agit d'une promesse de campagne. Les autres propositions de révision seront étudiées par une commission *ad hoc*.

3.2. Élection de vice-présidents

M. le Président indique au conseil d'administration que de nouveaux vice-présidents seront proposés lors de la séance du 4 janvier 2021 afin de permettre à d'autres sensibilités et au secteur santé d'être représentés. À ce jour, la consultation n'est pas encore terminée.

Il informe le conseil d'administration de la démission de M. Christophe DOS SANTOS, élu le 3 décembre 2020 vice-président chargé de la formation. Il précise que cette décision est motivée par des raisons personnelles. Le binôme de VP CFVU sera reconstitué très prochainement.

Quatre vice-présidents sont proposés par le Président :

- Mme Mathilde GRALEPOIS : Vice-présidente en charge de la transition écologique
- M. Sébastien LARRIBE : Vice-président en charge de l'immobilier
- Mme Émilie VIERRON : Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques
- M. Bertrand BILLAULT : Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information

Mme Mathilde GRALEPOIS est maître de conférences au Département Aménagement et Environnement (École Polytechnique Universitaire) depuis 2009, chercheuse à l'UMR CITERES et HDR depuis 2019. Elle concentre ses enseignements et recherches sur les politiques de développement urbain face au changement climatique. Ses missions administratives portent sur les partenariats professionnels (stage, contrat de professionnalisation, formation continue, VAE). Entre 2010-2016, elle a été chargée du Développement Durable à la Présidence de l'Université (60 actions 2010-2015; co-organisation de la quinzaine COP21 en 2015).

M. Sébastien LARRIBE est maître de conférences au Département Aménagement et Environnement de Polytech. Il est diplômé du Magistère dispensé dans l'ex CESA, d'un DEA Sciences de la ville en 1994, et d'une thèse en Aménagement de l'espace et urbanisme en 1999. Il rejoint l'Université en 2003 après 3 ans passés en SSII (Société de Services et d'Ingénierie Informatiques) en région Parisienne. Il intervient depuis sur les thématiques de programmation, bases de données, conduites de projet, épistémologie. Il s'est sans interruption investi sur les tâches administratives (responsable d'années, mise en place du Système d'Information du département, direction des études, chargé de mission développement durable et qualité) et il assume la fonction de responsable de la spécialité "Aménagement et Environnement" de Polytech depuis 2017.

Mme Émilie VIERRON est maître de conférences en bio-statistique à la faculté de Pharmacie. Elle enseigne les statistiques, la méthodologie en recherche clinique et les outils numériques. Ses travaux de recherche ont porté sur l'étude de la corrélation dans les essais de recherche clinique multicentrique. Elle a été responsable du semestre de réorientation post-PACES de 2011 à 2015 et elle est membre depuis 2013 d'un consortium inter-universitaire pour la formation aux outils numériques des étudiants en santé. Elle s'intéresse par ailleurs aux méthodes de pédagogie active et a obtenu en 2016 un appel à projet interne de l'université pour concevoir un jeu sérieux appliqué à la méthodologie en recherche clinique.

M. Bertrand BILLAULT est ingénieur d'études à l'Université de Tours depuis 2001. Son parcours professionnel l'a amené à travailler dans le public et le privé (par exemple, à l'Aérospatiale). Il a rejoint l'Université de Tours au milieu des années 90. Son parcours professionnel l'a ensuite conduit au centre de calcul réseau et recherche de Paris 6, comme responsable salle machine et gestionnaire réseau. L'année suivante, après son concours, il prenait un poste d'administrateur système à l'École Normale Supérieure. En 2001, il retrouve l'université de Tours comme responsable Informatique à l'IUT de Tours. En sus de ses fonctions de responsable de service, il assure également des fonctions transversales (chargé du dossier dématérialisation, de l'application d'enquêtes Sphinx, en partie des copieurs multifonctions, et récemment des applications de la formation continue et de la recherche). En tant que vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information, il souhaite contribuer à la synthèse des besoins et des moyens numériques concernant aussi bien la pédagogie, que la recherche et les services.

M. Emmanuel NERON estime que les enjeux identifiés par M. Bertrand BILLAULT devront être précisés, notamment en ce qui concerne la localisation du data center, le RGPD, etc.

M. le Président précise que la présentation des vice-présidents ne constitue pas une feuille de route. Cette dernière sera co-construite avec les responsables administratifs concernés.

Même si cela ne nécessite pas un vote formel du conseil d'administration, M. le Président annonce la désignation de deux chargés de mission.

Tout d'abord, Mme Catherine BEAUMONT, qui sera chargée de mission en charge de la recherche jusqu'à la fin de sa fonction de directrice de l'INRAE. Il sera ensuite proposé au conseil d'administration de l'élire en qualité de vice-présidente en charge de la commission de la recherche (ST), aux côtés de Mme Emmanuelle HUVER.

Vétérinaire de formation, Mme Catherine BEAUMONT a choisi dès l'adolescence de s'orienter vers la recherche publique et c'est donc très naturellement qu'elle a intégré l'Inra à la fin de ses études.

Ses recherches ont porté sur la génétique des oiseaux domestiques dans une démarche de statistique pour repérer les animaux porteurs des allèles les plus favorables et les sélectionner et de modélisation pour estimer les conséquences possibles, bénéfiques ou non, de cette sélection.

Pour pouvoir comprendre les mécanismes génétiques, elle a toujours eu à cœur de développer un large réseau de collaborations. Cela l'a notamment amené à coordonner un projet européen. C'est cette coordination qui lui a révélé l'intérêt de l'animation scientifique. Elle apprécie en effet tout particulièrement le fait d'identifier les possibilités de collaborations et de synergie entre personnes et équipes et celui de mettre en valeur les actions communes.

En 2006, elle a été nommée présidente adjointe du centre Inra de Tours, qui est situé à 25 km au nord de Tours et comptant environ 750 personnes dont 500 agents INRA. Elle a ensuite été nommée présidente de ce centre puis de celui d'Orléans et porté la fusion de ces deux centres pour constituer le centre INRAE Val de Loire qui compte aujourd'hui autour de 900 personnes. Là encore cette action lui a montré tout l'intérêt d'une démarche collaborative respectueuse de chacune et chacun mais permettant d'atteindre ensemble une force et une visibilité qui pouvaient faire défaut auparavant. Ainsi, les forces tourangelles d'infectiologie, qui sont partagées entre université, Inrae, Inserm et CNRS, ont aujourd'hui une bien meilleure visibilité avec le Master Erasmus Mundus sur les maladies infectieuses dans l'approche One health et le très bon classement de l'université dans le classement de Shanghai en médecine vétérinaire. L'université y occupe en effet la deuxième place française devant 3 des 4 écoles vétérinaires.

Cette fonction l'a amené aussi à bien connaître tous les acteurs de l'écosystème régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment dans le cadre du comité d'orientation stratégique régional Enseignement supérieur et recherche qu'elle a animé pendant 3 ans. Elle a beaucoup interagi avec MM. Emmanuel Lesigne et Daniel Alquier dont elle salue l'action.

En parallèle, elle assure également la mission de déléguée INRAE à la parité et à la lutte contre les discriminations. Avec une ingénieure de la DRH, elle a obtenu pour INRAE le label Afnor Egalité Diversité qui signe l'engagement et l'action de l'Inra dans ce domaine. Porter cette action, c'est affirmer ces valeurs et porter tout l'intérêt, pour un collectif, de mettre en commun et en lumière des forces diverses.

Aujourd'hui, comme son mandat de présidente de centre s'achève fin mars, elle propose, en accord avec la direction de l'INRAE et des organismes de recherche qu'elle représente pour l'instant au CA, d'apporter ses valeurs, ses convictions et son expérience pour développer encore ensemble nos forces.

M. Emmanuel NÉRON se questionne sur le périmètre précis de la vice-présidence de Mme Catherine BEAUMONT, notamment par rapport à l'ex vice-président en charge des écoles doctorales.

Mme Anne BESNIER demande quel sera l'interlocuteur privilégié pour la Région, puisqu'il y aura au total trois vice-présidents dans le domaine de la recherche.

M. le Président indique que Mme Catherine BEAUMONT sera l'interlocutrice privilégiée des collectivités.

Ensuite, M. le Président présente M. Pascal CHAREILLE, qui sera désigné chargé de mission « offre de formation ». Il est en poste à l'Université de Tours depuis 1992, d'abord comme enseignant de statut de second degré, puis comme Maître de conférences d'Histoire médiévale. Il a été responsable de licence et de diverses commissions dans la faculté d'Arts et Sciences Humaines. Il est actuellement correspondant pédagogique de la composante (second mandat à ce poste) et participe à ce titre aux travaux de la CFVU dont il est un "membre consultatif" fidèle. Les questions liées à l'accueil et à la réussite des étudiants dans une université ouverte au plus grand nombre, les problématiques d'organisation pratique des enseignements, le soutien aux initiatives des équipes pédagogiques et la défense du pluralisme des approches, le travail de réflexion collective sur l'offre de formation dont la diversité en Licence comme en Master fait la force, sont au cœur de ses préoccupations.

M. le Président soumet la liste de vice-présidents aux voix. Chaque vice-président obtient la majorité relative et est donc élu (délibération n°2020-74).

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Propositions de la commission des moyens du 20 novembre 2020

La commission des moyens du 20 novembre 2020 a examiné trois points devant être approuvés par le conseil d'administration :

- le projet de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
- les tarifs de la formation continue pour l'année universitaire 2021 – 2022 ;
- un legs de 16 321 € pour la recherche.

M. Jean FABBRI demande à la Présidence d'explicitier l'hypothèse retenue en ce qui concerne les tarifs de la formation continue pour l'année universitaire 2021 – 2022.

Mme Christine GEORGELIN explique que, depuis la délibération n°2019-50 du conseil d'administration du 30 septembre 2019, une augmentation progressive, sur cinq ans, des tarifs de la formation continue est en cours. Ainsi, la commission des moyens du 20 novembre 2020 a décidé d'augmenter de 10 % les tarifs de l'accompagnement à la VAE et du centre de bilans de compétences. En revanche, elle a proposé de reconduire pour l'année 2021 – 2022 les autres tarifs.

Au regard de la situation sanitaire, qui est susceptible d'amener de nombreuses personnes à se réorienter professionnellement, Mme Christine GEORGELIN propose de reconduire, pour la VAE et les bilans de compétences, les mêmes tarifs que ceux de l'année 2020 – 2021.

M. Benoît WOLF regrette qu'il n'y ait pas eu, l'année dernière, de débat sur les orientations politiques de l'établissement en matière de formation continue, au-delà du prisme financier.

Il estime que la stabilisation des tarifs de la formation continue pour l'année 2021 – 2022 s'impose au regard de l'épidémie de SARS-CoV-2. Il insiste en revanche sur la nécessité d'organiser l'année prochaine un vrai débat sur ce sujet.

Mme Christine GEORGELIN précise que cette question est inscrite dans la feuille de route de la personne qui sera en charge de la formation tout au long de la vie.

M. Yves RAINGEAULT, directeur de l'IUT de Tours, et M. Emmanuel NÉRON rappellent aux membres du conseil d'administration que de nombreuses VAE sont directement prises en charge par les entreprises. Les personnes qui se rapprochent individuellement du service universitaire de formation continue ne payent pas les mêmes tarifs.

M. le Président propose au conseil d'administration de se prononcer distinctement sur 1) le CIBC et le legs et 2) les tarifs de la formation continue, en retenant une stabilisation de tous les tarifs pour l'année universitaire 2021 – 2022.

Le CIBC et le legs sont approuvés à l'unanimité (délibération n°2020-75). Les tarifs de la formation continue sont approuvés à l'unanimité, moins une abstention (délibération n°2020-76).

4.2. Subventions accordées par les départements de l'IUT de Tours à des associations étudiantes

Les associations étudiantes de l'IUT de Tours sont amenées à réaliser de nombreux projets, notamment tuteurs. À ce titre, l'Université et, plus précisément, les départements pédagogiques de l'IUT de Tours, accordent chaque année des subventions à ces associations. Conformément à la délibération n°2018-75, le conseil d'administration est compétent pour

approuver les décisions d'allocation de subventions dont le montant est supérieur à 2 500 €.

Mme Christine GEORGELIN indique que ces subventions n'ont pu passer devant la commission des moyens en raison du calendrier institutionnel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité ces subventions par la délibération n°2020-77.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Dématérialisation des bulletins de paye des agents de l'Université de Tours

L'État a créé un espace numérique sécurisé permettant aux agents publics de l'État d'accéder de façon dématérialisée à leurs bulletins de paye, de pension ainsi qu'à de nombreux autres documents d'information ou échanges transactionnels. Lors du premier confinement lié à l'épidémie de SARS-CoV-2, la DGFiP a proposé d'ouvrir par anticipation ce service aux établissements publics.

Afin de pérenniser l'accès à ce service, le conseil d'administration est appelé à se prononcer en faveur de l'adhésion à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP).

Mme Juliette ROUSSEAU fait état de difficultés pour certains agents, notamment de catégorie C, d'accéder à ce service. En effet, tous n'ont pas accès à un ordinateur. Aussi, il conviendrait d'identifier les personnes concernées afin de ne pas les pénaliser.

Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines, annonce que ce point a été abordé en réunion de responsables administratifs / responsables de services afin que ces derniers accompagnent les agents dans la création de leur espace numérique. La Direction des ressources humaines va poursuivre une communication auprès de tous les personnels, en lien avec le service de la communication.

M. Bertrand BILLAULT indique aux membres du conseil d'administration qu'il est possible de remonter jusqu'à 5 ans sur l'ENSAP.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents de l'Université de Tours (délibération n°2020-78).

5.2. Utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2021

Mme Christine GEORGELIN présente la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour la rentrée 2021 par composante.

Elle précise que cette campagne aurait dû être arbitrée fin septembre – mi-octobre 2020 et qu'il n'y a pas eu de chiffrage suite aux remontées des besoins des composantes. Or, un tel chiffrage est nécessaire pour avoir des tendances et arbitrer de façon éclairée. De manière générale, il sera nécessaire, au cours des prochaines années, de développer des indicateurs plus fins qu'aujourd'hui afin de permettre une meilleure gestion de la masse salariale. Il conviendra également de programmer les départs en retraite dans le but d'élaborer une politique de l'emploi plus raisonnée.

Elle attire l'attention des élus sur le fait que la nouvelle présidence a procédé cette année à un léger infléchissement vers un peu moins de gel des postes en fonction des besoins des laboratoires. Ainsi, il y a plus de postes publiés que les années précédentes.

M. Emmanuel NÉRON attire l'attention de la présidence sur la politique des emplois différés et la nécessité d'exclure le futur retraité des comités de sélection. Cette proposition fait l'objet d'un large consensus.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2021 (délibération n°2020-79).

➤ **Examen d'une motion**

M. Jean FABBRI présente une motion au nom du collectif « L'université ensemble » :

« L'université de Tours accueille 6000 étudiants de plus depuis 10 ans et le nombre d'emplois statutaires n'a pas notablement changé (chiffres du bilan social) tant côté BIATSS que côté enseignants-chercheurs et enseignants. La situation à Tours s'est dégradée beaucoup plus qu'en moyenne nationale. L'annonce par la ministre d'un plan pluriannuel de recrutements fondé sur la LPR de 20 000 emplois dont 5000 titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche sur 10 ans, est insuffisant, mais il n'est pas question qu'il reste virtuel. L'université de Tours demande donc la création pour la rentrée 2021 de 20 emplois (10 BIATSS, 10 EC et E) repyramidés afin de faire face à ses immenses besoins et afin d'offrir une amélioration des perspectives de carrière des personnels. L'attribution de supports d'emplois adossés au plancher des grilles salariales n'est pas une bonne pratique : ainsi, compte tenu des RCE, il s'agit d'affecter à l'université de Tours les moyens budgétaires pour recruter : 4 PU (2PR2, 1PR1, 1PRex), 4MC (dont 1HC) 2 PRAG; des personnels de l'ASU (1C,2B,1A), des personnels RF (1C, 2B, 1A) des personnels des bibliothèques (1C, 1A). »

M. Hovig TER MINASSIAN estime qu'il est important d'être en cohérence avec ce qui vient d'être voté et de demander la création de nouveaux emplois, tant d'enseignants-chercheurs que de personnels BIATSS. Les besoins de l'université concernent toutes les catégories de personnels, d'où la nécessité d'obtenir des emplois repyramidés. Par ailleurs, cela constitue une promesse de campagne.

M. Philippe ROINGEARD émet des doutes sur les chances de succès d'une telle motion.

M. Jean FABBRI estime qu'il y a de fortes chances que les demandes de l'université soient entendues. En effet, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), adoptée définitivement par le Parlement le 20 novembre 2020, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a annoncé la création de 5 000 emplois titulaires. Par ailleurs, la Rectrice de l'académie Orléans-Tours est consciente de la sous-dotation de l'université de Tours par rapport à l'évolution des effectifs. Il est donc nécessaire d'exercer une pression auprès de l'État, avec un courrier argumenté du Président, accompagné d'une motion du Conseil d'administration.

M. Jean FABBRI insiste également sur la nécessité de ne pas avoir que des emplois de début de carrière mais, au contraire, des emplois repyramidés.

Mme Christine GEORGELIN indique que la GVT n'est plus compensée et qu'en termes d'EPTP, l'emploi sur l'université de Tours est assez stable sur les 10 dernières années. En revanche, la masse salariale a connu une importante augmentation + 7,5 M €. Par conséquent, la création d'emplois de titulaires est un réel besoin.

Par ailleurs, elle précise que la mise en place des PASS / LAS s'est faite sans réel moyen supplémentaire. Tout ceci constitue donc des arguments de nature à appuyer notre demande.

En revanche, elle s'interroge sur les chiffres précis figurant dans la motion.

M. le Président est favorable à cette motion et, notamment, au repyramidage. Il indique qu'un dialogue de gestion avec le Rectorat a eu lieu en demandant 30 postes. Il est donc nécessaire que la motion votée soit en phase avec ce dialogue de gestion. Aussi, il propose de modifier le dernier paragraphe mentionnant le nombre de postes.

La nouvelle formulation proposée est la suivante :

« L'université de Tours accueille 6 000 étudiants de plus depuis 10 ans et le nombre d'emplois statutaires n'a pas notablement changé (chiffres du bilan social), tant côté BIATSS que côté enseignants-chercheurs et enseignants. La situation à Tours s'est dégradée beaucoup plus qu'en moyenne nationale. L'annonce par la ministre d'un plan pluriannuel de recrutements fondé sur la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2027 et portant diverses dispositions relatives à la recherche

et à l'enseignement supérieur de 20 000 emplois dont 5 000 titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche sur 10 ans, est insuffisant, mais il n'est pas question qu'il reste virtuel.

L'université de Tours demande donc la création pour la rentrée 2021 d'au moins 20 emplois (10 BIATSS, 10 enseignants-chercheurs et enseignants) repyramidés afin de faire face à ses immenses besoins et afin d'offrir une amélioration des perspectives de carrière des personnels. »

La motion est adoptée par le conseil d'administration à l'unanimité (délibération n°2020-81).

5.3. Utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2021

M. le Président présente la campagne d'emplois des personnels BIATSS pour la rentrée 2021. Il souhaite proposer davantage de postes au concours. En effet, alors même que beaucoup de supports de poste sont vacants, de nombreuses personnes sont en CDD.

Mme Christine GEORGELIN explique qu'il est nécessaire de prendre du temps afin d'avoir une idée globale des besoins des composantes et services, ainsi que des souhaits des personnels contractuels. En effet, certains personnels ne souhaitent pas nécessairement passer un concours pour devenir titulaire.

Elle souhaite favoriser l'emploi pérenne dès lors qu'un support de poste est inoccupé. Cela passe par un encouragement des personnels à passer les concours et un développement accru de formations afin de préparer ces derniers.

Par ailleurs, elle indique que l'université accompagne les personnels en reconversion professionnelle en leur proposant une indemnité minimale de rupture conventionnelle.

M. Pascal CHAREILLE demande pourquoi il n'est pas toujours indiqué le motif de vacance dans le tableau fourni.

Mme Manuelle RUILIER explique que cela est lié au fait que, dans certains cas, la vacance dure depuis de nombreuses années.

M. le Président fait état d'une discussion en cours avec la Région Centre – Val de Loire visant à renforcer l'aide psychologique aux étudiants au sein du SSU. Cela se matérialiserait par une augmentation du nombre de psychologues.

M. Jean FABBRI souhaite qu'une bourse à l'emploi de plus large amplitude, plus transparente, soit mise en place afin de favoriser la mobilité des personnels BIATSS.

M. Pierre GABETTE, directeur général des services, rappelle que tous les emplois sont publiés sur la bourse à l'emploi et que la décision d'affectation est prise par le Président, sur proposition du directeur de composante ou du chef de service.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2021 (délibération n°2020-80).

5.4. Mise en place du forfait « mobilités durables »

Mme Manuelle RUILIER présente le forfait « mobilités durables ». La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, précisée par le décret susvisé, permet à l'État et ses établissements publics de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par leurs agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, ou en transports publics de personnes. Pour que les agents puissent en bénéficier, il appartient au conseil d'administration d'approuver la mise en place de ce « forfait mobilités durables ».

Mme Fabienne LABELLE précise qu'un contrôle est obligatoirement exercé par l'administration pour le covoiturage, alors que cela est facultatif pour le vélo. Par

conséquent, il convient de prévenir les agents afin qu'ils anticipent ce contrôle et conservent des justificatifs.

M. Bertrand BILLAULT demande si ce dispositif concerne également les agents qui se déplacent en trottinettes ou en gyropodes.

M. le Président indique que, à ce jour, cela ne concerne que les vélos et les vélos à assistance électrique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en place du forfait mobilités durables (délibération n°2020-82).

6. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 décembre 2020 – pédagogie et vie étudiante

M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire, présente les différents points étudiés lors de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 10 décembre 2020 et qui nécessitent une approbation du conseil d'administration, à savoir :

- Les critères d'appréciation des dossiers et des capacités d'accueil pour les réorientations à l'issue du premier semestre 2020 en L1 et L2 ;
- Les attendus locaux et des critères généraux d'examen des vœux figurant sur Parcoursup ;
- Les critères d'appréciation des dossiers et des capacités d'accueil des Bachelors universitaires de technologie (BUT) ;
- Les critères de sélection et des capacités d'accueil des licences professionnelles ;
- Les critères de sélection et des capacités d'accueil des Masters 1 ;
- Le règlement de concours d'entrée au master 1 Journalisme ;
- Les filières ouvertes à candidatures individuelles d'étudiants étrangers (hors diplômes européens et conventions d'échanges) et les niveaux de langue requis.

M. Benoît WOLF souhaite avoir un bilan de la politique de l'établissement au regard de Parcoursup. Il souhaiterait ainsi savoir :

- quel est le nombre de candidats qui n'ont pas trouvé de place ;
- quel est le nombre d'étudiants sur liste d'attente, comment fonctionne le dispositif du « oui si » ;
- quels sont les moyens alloués par le Rectorat pour accueillir des effectifs supplémentaires ;
- comment cela est décliné en termes de ressources humaines.

Il insiste sur le fait que Parcoursup constitue une source d'inquiétudes au sein de la communauté universitaire ainsi que pour les futurs étudiants et leurs parents.

En ce qui concerne les Bachelors universitaires de technologie (BUT), il rappelle que cela est abordé pour la toute première fois en conseil d'administration. Il regrette que leur mise en place se soit faite à marche forcée, sans étude de la soutenabilité par l'État. Il s'interroge sur les conséquences des BUT sur les licences et, en particulier, les licences de gestion.

M. Florent MALRIEU indique que l'objectif est de fixer des capacités d'accueil cohérentes sur les trois années du BUT afin de maîtriser les effectifs. Il précise également que, au bout de deux ans, les étudiants en BUT peuvent en sortir avec un DUT, leur permettant ensuite d'intégrer une licence générale. De nombreuses incertitudes règnent à ce jour sur le nombre d'étudiants qui agiront de la sorte.

Mme Barkaroum REAILI souhaite savoir si les étudiants issus de filières professionnelles ou technologiques sont en difficulté. Plus précisément, elle souhaite savoir s'il existe des dispositifs d'accompagnement qui ont fait l'objet d'une évaluation et si les enseignants sont formés à la différenciation pédagogique.

M. Florent MALRIEU lui indique que le dispositif « oui si » permet justement d'accompagner ces étudiants au cours de leur première année de licence. Un bilan a été réalisé, qui n'est pas très positif. Si ce dispositif constitue une véritable aide pour les étudiants, il ne permet pas réellement de les mettre en situation de réussite.

En ce qui concerne la formation des enseignants, il précise que des enseignants du secondaire interviennent au sein du dispositif « oui si », ainsi que des enseignants-chercheurs intéressés par ces enseignements adaptés.

M. Benoît WOLF constate que, en master, il existe un delta important entre les capacités d'accueil affichés et le nombre d'étudiants inscrits. Il observe que, très souvent, nous sommes en deçà des capacités d'accueil fixées. Aussi, il apparaît nécessaire d'apprécier l'attractivité de nos masters.

M. Jean FABRI complète en indiquant la nécessité d'avoir un débat sur l'attractivité des masters de l'université de Tours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les points susmentionnés (délibération n°2020-83).

6.2. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 décembre 2020 – diplômes et conventions

M. Florent MALRIEU présente les différents points étudiés lors de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 10 décembre 2020 et qui nécessitent une approbation du conseil d'administration, à savoir :

- La campagne d'accréditation des Bachelors universitaires de technologie (BUT) ;
- Les bilans de mi-parcours dans le cadre de la campagne d'accréditation 2018-2023 pour la Licence de sociologie, le Master de sciences de l'éducation et la Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB parcours utilisateur, interface, intégration (U2XI) ;
- Le dossier d'expérimentation et d'universitarisation des techniciens de laboratoires médicaux ;
- Le dossier d'expérimentation et d'universitarisation des préparateurs en pharmacie ;
- La convention de partenariat entre les universités de Limoges, Poitiers et Tours concernant la préparation au concours externe de l'agrégation d'histoire ;
- La convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ;
- La convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire ;
- La convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de psychomotricien (rentrée septembre 2021) ;
- La convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Études culturelles / Maestría en Estudios Literarios entre l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les points susmentionnés (délibération n°2020-84).

6.3. Désignation d'un représentant étudiant à la commission FSDIE – Aide aux projets associatifs

Un représentant des étudiants élu au conseil d'administration siège au sein de la commission d'aide aux projets associatifs relevant du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Ce siège étant vacant, le conseil d'administration est appelé à désigner un nouveau représentant, qui siègera durant tout le long de son mandat.

La direction des affaires juridiques et du patrimoine a organisé un appel à candidatures. Trois élus étudiants du conseil d'administration se sont portés candidats :

- Jude Nestor MANDZEKELE BOKENGA ;
- Pierre-Antoine TORQUET ;
- Kévin DUBOIS.

M. Kévin DUBOIS étant présent aujourd'hui, il est invité à expliciter les motivations de sa candidature.

À l'issue d'un vote à bulletin secret, M. Kévin DUBOIS est élu avec 28 voix contre 1 (délibération n°2020-85).

6.4. Approbation de la désignation d'un représentant étudiant au Conseil des sports

L'article 11 des statuts du Service universitaire des activités physiques et sportives prévoit que les représentants des étudiants sont désignés par le Conseil d'administration à la majorité simple, sur proposition du Président, après avis du Conseil des sports.

Lors de sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil des sports a donné un avis favorable à la désignation de Mme Andréa NOVELLAN, étudiante sportive de haut niveau, en qualité de représentante étudiante au Conseil des sports.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Mme Andréa NOVELLAN en qualité de représentante étudiante au Conseil des sports (délibération n°2020-86).

6.5. Approbation de la désignation d'un représentant étudiant au Conseil des sports

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de subventions allouées aux associations étudiantes sur les fonds du FSDIE.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de subventions allouées aux associations sur les fonds du FSDIE.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. Benoît WOLF tient à remercier M. Jean FABBRI, qui part à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021, pour son opiniâtreté et tout son investissement au sein de l'établissement depuis de très nombreuses années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la formation plénière du conseil d'administration est levée.

À Tours, le 12 janvier 2021

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)